

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Réserves de biodiversité projetées des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats et de Sikitakan Sipi

Déposé par Emma Raffard

24 Avril 2019

Table des matières

Introduction	2
Les aires protégées	3
Cas n°1 : Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier	4
Cas n°2 : Réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats	6
Cas n°3 : Réserve de biodiversité projetée de Sikitakan Sipi	8
Pourquoi mettre en place un statut permanent à ces réserves ?	10
Références	11

Introduction

Le présent mémoire concerne le projet d'attribution d'un statut de protection permanent à treize territoires en Mauricie. Nous nous concentrerons ici sur trois de ces propositions. Tout d'abord, nous verrons la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier. Ensuite, nous regarderons la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats. Enfin, nous nous pencherons sur la réserve de biodiversité projetée de Sikitakan Sipi.

Mon nom est Emma Raffard. Je suis étudiante à l'Université du Québec à Trois-Rivières dans le cadre d'un échange bilatéral avec l'Université française Savoie Mont Blanc de Chambéry.

Actuellement en dernière année de baccalauréat de biologie-écologie, il nous a été demandé de participer à la rédaction d'un mémoire pour le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en tant que travail final de session dans notre cours de biologie de la conservation. Ce mémoire s'inscrit parfaitement dans le cheminement de notre parcours puisqu'il permet de nous faire une idée des actions concrètes menées dans le monde professionnel et également de nous apporter de nouvelles connaissances et de nouveaux intérêts. Nous avons le choix de travailler sur deux ou trois des aires projetées et j'ai décidé d'orienter mon mémoire sur trois territoires, cités dans le paragraphe précédent.

Avant de commencer, faisons un résumé rapide sur les aires protégées.

Les aires protégées

Au Québec, une aire protégée est caractérisée selon deux définitions :

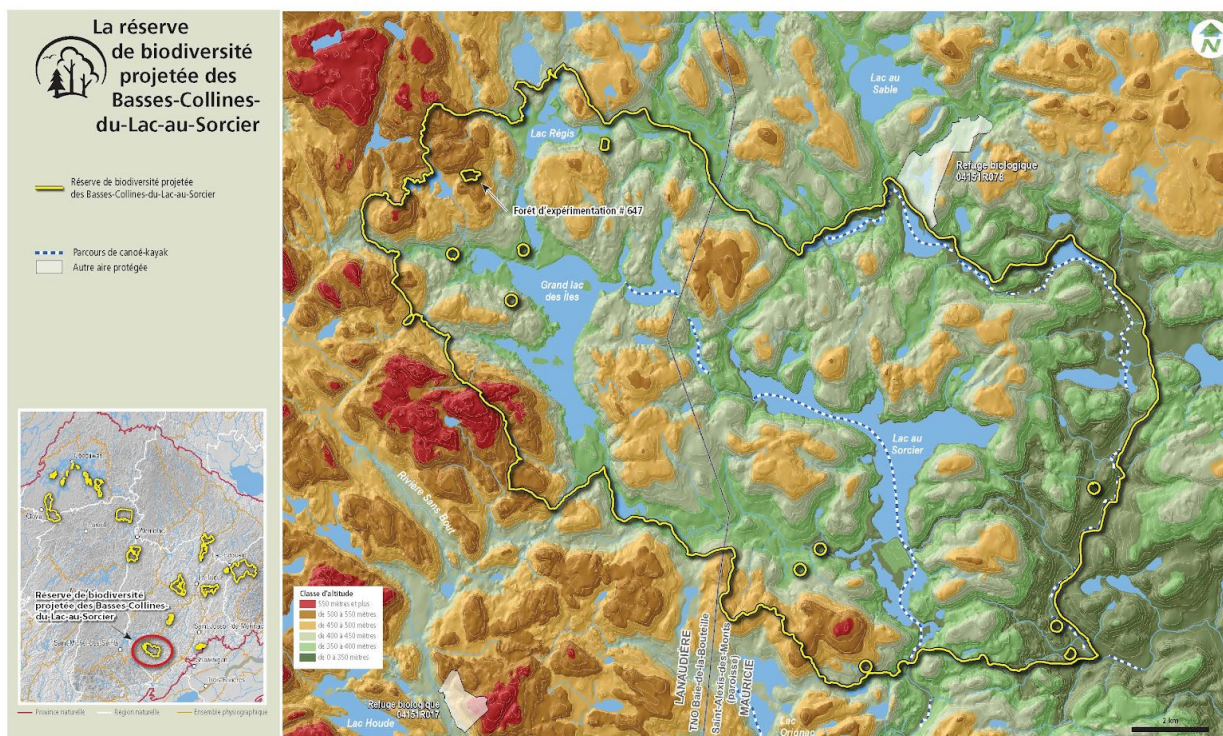
- “Un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l’encadrement juridique et l’administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées” (Loi sur la conservation du patrimoine naturel du gouvernement du Québec, 2002) ;
- “Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d’assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés” (Union internationale pour la conservation de la nature, 2008).

Un territoire correspondant à l’une ou l’autre de ces définitions est considéré comme étant une aire protégée.

Mais pourquoi créer des aires protégées ? La réponse est simple : elles permettent la sauvegarde de la biodiversité. Les arguments en faveur de leur importance sont nombreux mais voici les principaux. Tout d’abord, elles maintiennent la diversité (spécifique, génétique ou écologique). Ensuite, elles fournissent des biens et services comme le tourisme, les activités récréatives ou économiques, une protection contre les catastrophes naturelles, etc... De plus, elles contribuent à développer une “éthique environnementale”, à apporter des valeurs sociales, culturelles et spirituelles. Enfin, elles jouent un rôle essentiel dans l’éducation et la sensibilisation de la population¹.

¹ Pour plus d’informations, consulter le site du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du gouvernement du Québec disponible dans les références à la fin du document.

Cas n°1 : Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier



La réserve est située au sud de la Mauricie et a une superficie de 191,1 km². La forme est assez arrondie, ce qui s'approche de l'idéal pour les espèces centrales. En cas de statut modifié en permanent, elle serait également accolée au refuge biologique n°04151R078 au nord, ce qui favoriserait la connectivité pour les espèces entre milieux protégés. La réserve projetée se trouve dans la réserve faunique Mastigouche. Ce territoire connaît peu de perturbations anthropiques.

La protection de cette réserve permet de compléter le réseau de représentativité de la région puisque ses écosystèmes sont caractéristiques de la région naturelle du sud de la dépression de la Tuque, dans la province naturelle des Laurentides méridionales.

Plusieurs raisons sont énoncées pour défendre la volonté de voir son statut de réserve de biodiversité évoluer de "projetée" à "permanente".

Premièrement, ce statut permettrait une protection des milieux humides qui sont d'une part de grande qualité et qui en plus hébergent la tortue des bois, une espèce désignée vulnérable au Québec.

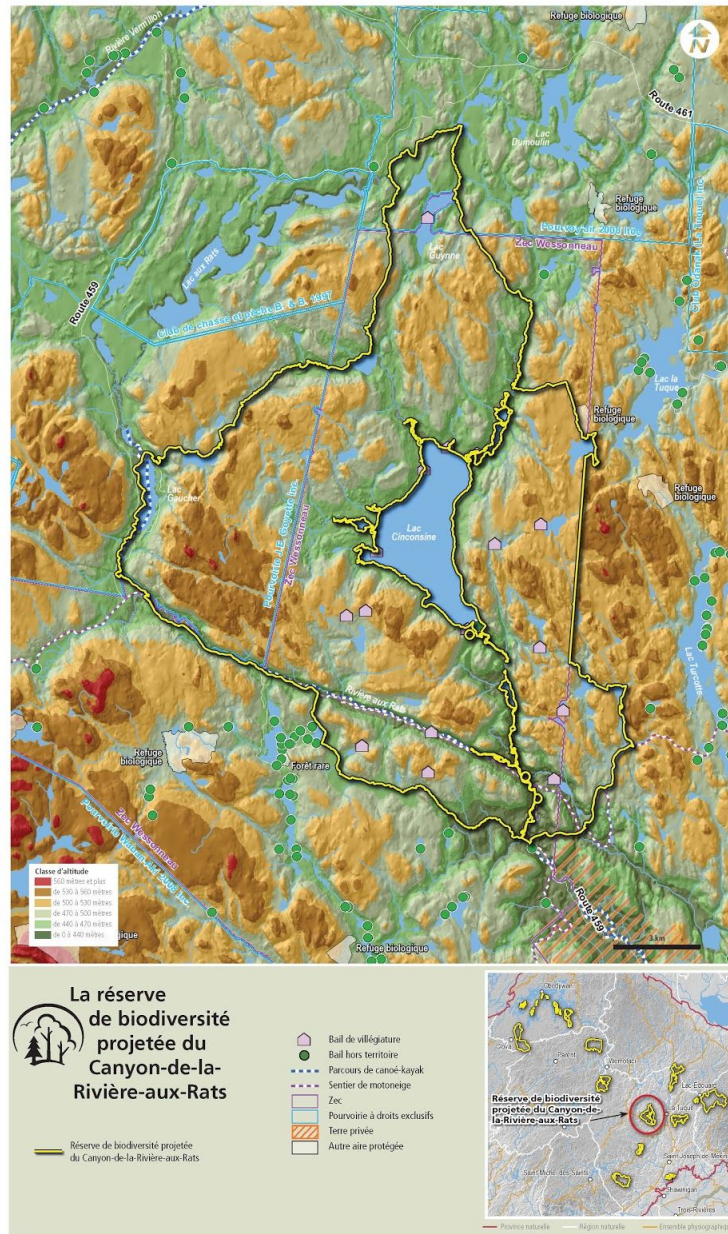
Deuxièmement, au niveau forestier, la réserve est composée à 30% de vieilles forêts. Grâce au relief de la région, une diversité d'habitats terrestres s'y trouve, donc de peuplements et d'espèces animales.

Ensuite, au niveau de la faune, la réserve abrite une espèce vulnérable, la tortue des bois, qui se trouve au nord dans le secteur du ruisseau Barber. Elle est composée de deux territoires d'intérêt écologique qui sont la Grande Île du lac au Sorcier et le lac Bourassa (marais et aires de nidification de la sauvagine) ; deux rivières à ouananiche, la rivière des Îles et la rivière Sans Bout (site d'alevinage et de frais) ; un lac à ouananiche, le lac au

Sorcier ; un secteur allopatrique d'omble de fontaine d'une superficie de 34.8 km². Cette réserve serait un refuge pour les espèces à forêts mûres.

Enfin, par sa facilité d'accès, la réserve de biodiversité projetée est riche en activités récréatives. On y trouve deux parcours de canoë-kayak, des espaces de camping, un refuge, deux chalets, des sentiers, et des espaces de chasse, de pêche et de piégeage.

Cas n°2 : Réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats



La réserve se situe au centre de la Mauricie et a une superficie de 208.5 km². Son design favorise les espèces centrales et réduit les effets de bordure néfastes grâce à son noyau de conservation peu fragmenté. Dans le cas d'un statut modifié à permanent, cette réserve augmenterait la connectivité pour les espèces avec la présence d'un écosystème forestier exceptionnel au sud et de divers refuges biologiques autour. Sa protection entraînerait celle d'une bonne partie du bassin versant de la rivière aux Rats et permettrait d'accroître le réseau de représentativité nationale et régional des aires protégées. L'intitulé "canyon" lui est donné par sa vallée encaissée lui donnant les caractéristiques de celui-ci.

Les raisons de vouloir un statut permanent pour cette réserve sont les suivantes :

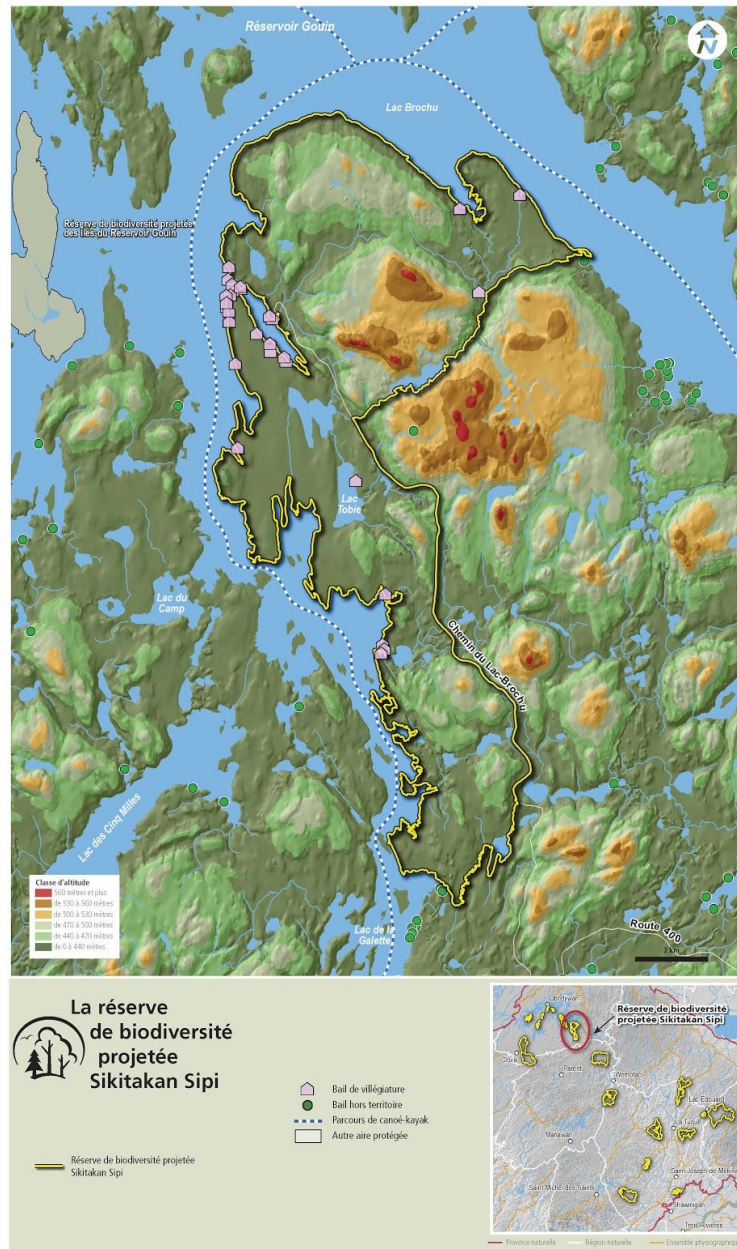
Premièrement, les abords du lac Cinconsine, considérés comme d'intérêt prioritaire pour la protection de ses paysages, seraient également protégés.

Deuxièmement, le couvert forestier est très diversifié avec une bonne proportion de vieilles forêts. L'arrêt des activités industrielles induit par la protection aiderait à la restauration de ces écosystèmes forestiers.

Troisièmement, la réserve est favorable aux espèces de forêts mûres. On y trouve également des habitats pour la tortue des bois (désignée vulnérable au Québec) au sud de la rivière aux Rats et ses abords. En plus de la tortue des bois, la réserve abrite une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au lac Sauvage qui est l'omble chevalier. Elle semble aussi être fréquentée par le faucon pèlerin, une autre espèce vulnérable. La principale espèce de poisson présente est l'omble de fontaine ; d'ailleurs, le lac Besjiwan est considéré comme étant un lac à rendement exceptionnel pour cette espèce. La réserve est également composée de plusieurs sites fauniques d'intérêt, les lacs à touladi.

Finalement, plusieurs activités récréatives peuvent y être pratiquées telles que la pêche, la chasse, le piégeage. De plus, on y trouve un parcours de canoë-kayak, des sentiers, des chemins pour VTT, un sentier de motoneige et motoquad, et de la villégiature.

Cas n°3 : Réserve de biodiversité projetée de Sikitakan Sipi



La réserve se trouve au nord de la Mauricie et a une superficie de 91.4 km². Elle est représentative des écosystèmes du sud-ouest de la région naturelle de la dépression du réservoir Gouin.

Voici les raisons expliquant l'importance de protéger cette réserve de façon permanente :

Tout d'abord, cela aiderait à la conservation des grandes tourbières à l'ouest du lac Tobie. Les tourbières doivent être protégées notamment pour leur rôle très important dans le stockage du carbone.

Ensuite, la réserve est composée d'une bonne proportion de vieilles forêts qui comptent pour 28% du territoire. Les milieux forestiers représentent 87.6% de la superficie totale de la réserve projetée. Leur protection entraînera une réhabilitation de ces écosystèmes, par l'arrêt des activités industrielles, ce qui augmentera la proportion de vieilles forêts et restaurera une mosaïque forestière plus en équilibre avec le régime de perturbations naturelles à haute fréquence.

De plus, des apparitions d'espèces désignées vulnérables au Québec ont été répertoriées. La première est celle d'une pygargue à tête blanche, espèce ayant un grand domaine vital, dans la partie ouest de la réserve. Puis deux apparitions de garrots d'Islande qui pourraient fréquenter la réserve pour l'élevage de ses jeunes ou son alimentation.

Pour finir, la réserve offre des activités récréatives comme la chasse, la pêche, le piégeage, et des espaces de camping et de villégiature.

Pourquoi mettre en place un statut permanent à ces réserves ?

Tout d'abord, toutes ces aires favorisent l'obtention et le maintien de la certification FSC, un atout pour les entreprises forestières désirant diversifier leur marché.

En assurant le maintien des écosystèmes et des espèces, les aires protégées exercent leur fonction essentielle : la conservation de la diversité biologique. Ces territoires, exempts d'interventions humaines majeures, assurent des fonctions capitales. Ils sont importants pour la recherche, la diversité, la récréation, l'écotourisme, le maintien des valeurs sociales et culturelles, tout en permettant aux écosystèmes d'apporter des bienfaits essentiels à la vie humaine (purification de l'eau, de l'air, stockage de carbone, stabilisation des sols, etc.). Selon l'UICN (1994), un réseau adéquat d'aires protégées doit être à la base de toute stratégie nationale de conservation.

Ces trois propositions, tout comme les dix autres, me semblent importantes à mener à terme. Le statut de protection permanent apporterait beaucoup aux territoires et aux espèces comme nous l'avons vu dans les trois cas.

J'ajouterai cependant qu'il pourrait être intéressant de revoir les formes/superficies afin de s'approcher au maximum de l'idéal (design rond, favorable aux espèces centrales et réduisant les effets de bordure), surtout pour la réserve projetée de Sikitakan Sipi dont la forme actuelle est très allongée.

Références

Aires protégées au Québec. (2019). Sur le site du *Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*. Consulté le 20 avril 2019 à [\[http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/contexte/partie2.htm#haut\]](http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/contexte/partie2.htm#haut)

Fin du document